

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3549

présenté par

M. Lavergne, M. Girardin, Mme Le Peih et M. Lecamp

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« selon les dispositions »

les mots :

« dans les conditions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.